

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018**

Délibération
n° 2018.12.507

Créances éteintes :
budget principal
budget déchets
budget
développement
économique

LE ONZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 novembre 2018**

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Georges DUMET, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Mireille RIOU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Véronique ARLOT, José BOUTTEMY à Isabelle LAGRANGE, Jean-Claude COURARI à Gilbert CAMPO, Jacques DUBREUIL à Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU à Guy ETIENNE, Joël GUITTON à François ELIE, André LANDREAU à Catherine DEBOEVERE, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Catherine PEREZ à Gérard BRUNETEAU, Dominique PEREZ à Thierry MOTEAU, Marie-Hélène PIERRE à Bernard DEVAUTOUR, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Bernard RIVALLEAU à Jean-François DAURE, Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER

Excusé(s) :

Patrick BOURGOIN, Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Denis DUROCHER, Jean-Philippe POUSSET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2018

**DELIBERATION
N° 2018.12.507**

Rapporteur : Monsieur DOLIMONT

**CREANCES ETEINTES : BUDGET PRINCIPAL BUDGET DECHETS BUDGET
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Monsieur le trésorier et comptable de GrandAngoulême, chargé du recouvrement des recettes émises par cette dernière, vient d'adresser à l'agglomération, des titres pour lesquels aucune action en recouvrement n'est possible. On parle alors de « créances éteintes ».

La créance est éteinte lorsqu'une décision juridique extérieure définitive prononce son irrécouvrabilité, celle-ci s'impose à la collectivité, et doit être constatée par l'assemblée délibérante.

Toutefois des provisions ont été constatées pour certaines créances et feront l'objet d'une reprise sur provision.

Ces créances éteintes sont présentées par budget en annexe jointe.

Vu l'avis favorable de la commission finances et responsabilités sociétales du 6 décembre 2018,

Je vous propose donc :

D'ACCEPTER les créances éteintes pour un montant :

- de **312,00 € TTC** pour le budget principal,
- de **2 051,19 € TTC** pour le budget déchets,
- et de **12 270,55 € HT** pour le budget développement économique.

DE PROCEDER à la reprise de provisions pour un montant :

- de 2 051,19 € pour le budget déchets,
- et de 14 186,87 € pour le budget développement économique.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Recu à la Préfecture de la Charente le :

24 décembre 2018

Affiché le :

26 décembre 2018

Liste des Créances éteintes - Budget PRINCIPAL

REF TPM	Nom	Année	Objet de la créance	Montant TTC	Motif de l'irrecouvrabilité
3357720126	M FRANCON Denisi 28 rue James Peidenis 33500 Libourne	2014	Ordures Ménagères	312,00 €	Décision du Tribunal d'Instance du 19/04/16 Effacement total de la dette suite à commission de surendettement du 15/12/15
			TOTAL	312,00 €	

Liste des Créances éteintes - Budget DECHETS

REF TPM	Nom	Année	Objet de la créance	Montant TTC	Motif de l'irrecouvrabilité
3357665860	CAFE DE LA BOEME Mme CHAGNAUD Cindy Place de la Gare 16440 Mouthiers sur Boême	2015	Redevance OM Juin	17,99 €	Décision du Tribunal de Commerce du 19/07/18 Clôture pour insuffisance d'actifs - Liquidation judiciaire
		2015	Redevance OM Août	106,80 €	
		2015	Redevance OM Août	106,80 €	
		2015	Redevance OM Juillet	106,80 €	
		2015	Redevance OM Octobre	106,80 €	
			①	445,19 €	
3357514888	M HURTAUD Jérôme 25 rue de La Rochandry 16440 Mouthiers sur Boême	2017	Redevance OM	275,00 €	Décision du Tribunal d'Instance du 03/10/17 Effacement total de la dette suite à commission de surendettement du 15/06/17
			①	275,00 €	
3361995066	SARL MPM Proxi 57 rue Nationale 16440 Rouillet Saint Estèphe	2017	Redevance OM	350,00 €	Décision du Tribunal de Commerce du 14/09/17 Clôture pour insuffisance d'actifs - Liquidation judiciaire
			①	350,00 €	
3357441518	Boulangerie GENIN M et Mme Beulaygue 2 rue des Murets 16440 Rouillet Saint Estèphe	2015	Redevance OM	356,00 €	Décision du Tribunal de Commerce du 15/03/18 Clôture pour insuffisance d'actifs - Liquidation judiciaire
		2016	Redevance OM	350,00 €	
			①	706,00 €	
3361995018	Mme PETITBON Natacha 15 rue de la Charente 16120 Saint Simeux	2017	Redevance OM	275,00 €	Décision du Tribunal d'Instance du 28/06/18 Effacement total de la dette suite à commission de surendettement du 15/06/17
			①	275,00 €	
			TOTAL	2 051,19 €	

① Une provision pour créance douteuse a été effectuée par mandat n°1471 du 25/09/18 (art 6817).
Elle fera donc l'objet d'un titre pour reprise partielle sur provision (art 7817) pour 2 051,19 €.

Liste des Créances éteintes - Budget DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

REF TPM	Nom	Année	Objet de la créance	Montant HT	Montant TTC	Motif de l'irrecouvrabilité			
3301177607	ENFIN Association 115 route de Vars 16160 Gond Pontouvre Locataire 115 route de Vars Gond Pontouvre	2010	Loyer novembre 2010 <i>frais de recouvrement</i>	510,92 € 18,00 €	611,06 € 18,00 €	Décision du Tribunal de Commerce du 28/01/14 Clôture pour insuffisance d'actifs - Liquidation judiciaire			
		2010	Loyer décembre 2010 <i>frais de recouvrement</i>	510,92 € 18,00 €	611,06 € 18,00 €				
		2010	Rbt TEOM 2010 <i>frais de recouvrement</i>	168,72 € 7,50 €	168,72 € 7,50 €				
		2011	Loyer janvier 2011	510,92 €	611,06 €				
		2011	Loyer février 2011	510,92 €	611,06 €				
		2011	Loyer mars 2011	510,92 €	611,06 €				
		2011	Loyer avril 2011 <i>frais de recouvrement</i>	510,92 € 18,00 €	611,06 € 18,00 €				
		2011	Loyer mai 2011 <i>frais de recouvrement</i>	510,92 € 18,33 €	611,06 € 18,33 €				
		2011	Loyer juin 2011 <i>frais de recouvrement</i>	510,92 € 18,33 €	611,06 € 18,33 €				
		2011	Loyer juillet 2011 <i>frais de recouvrement</i>	510,92 € 18,33 €	611,06 € 18,33 €				
		2011	Loyer août 2011 <i>frais de recouvrement</i>	510,92 € 18,01 €	611,06 € 18,01 €				
		2011	Loyer septembre 2011 <i>frais de recouvrement</i>	510,92 € 18,00 €	611,06 € 18,00 €				
		2011	Loyer octobre 2011 <i>frais de recouvrement</i>	510,92 € 18,00 €	611,06 € 18,00 €				
		2011	Loyer novembre 2011 <i>frais de recouvrement</i>	510,92 € 18,00 €	611,06 € 18,00 €				
		2011	Loyer décembre 2011	510,92 €	611,06 €				
		2011	Rbt TEOM 2011	172,04 €	172,04 €				
		2012	Loyer janvier 2012	510,92 €	611,06 €				
		2012	Loyer février 2012	510,92 €	611,06 €				
		2012	Loyer mars 2012	510,92 €	611,06 €				
		2012	Loyer avril 2012	510,92 €	611,06 €				
		2012	Loyer mai 2012	164,81 €	197,11 €				
					①		9 890,63 €	11 725,45 €	

3300712531	Peter Scheede Studio 78-81 rue Epineuil16710 Saint Yrieix Locataire 2ème étage rue de l'Epineuil à Saint Yrieix	2008	Loyer + charges décembre <i>frais de recouvrement</i>	553,35 € 20,15 €	661,81 € 20,15 €	Décision du Tribunal de Commerce du 20/01/11Clôture pour insuffisance d'actifs - Liquidation judiciaire
		2009	Loyer + charges janvier <i>frais de recouvrement</i>	553,35 € 19,85 €	661,80 € 19,85 €	
		2009	Rbt taxes foncèreset TEOM <i>frais de recouvrement</i>	835,62 € 25,00 €	835,62 € 25,00 €	
				②	2 007,32 €	
3303190475	Chantitex 16 rue Jean Verrazano 16000 Angoulême Locataire locaux rue Jean Verrazano	2008	Loyer juin <i>frais de recouvrement</i>	138,57 € 7,50 €	165,73 € 7,50 €	Décision du Tribunal de Commerce du 07/06/2010 Clôture pour insuffisance d'actifs - Liquidation judiciaire
		2008	Loyer juillet <i>frais de recouvrement</i>	138,57 € 7,50 €	165,73 € 7,50 €	
		2008	Loyer août	80,46 €	96,23 €	
				③	372,60 €	
			TOTAL	12 270,55 €	14 392,37 €	

① Une provision pour créance douteuse a été effectuée par mandat n°625 du 31/12/13 (art 6817).
Elle fera donc l'objet d'un titre pour reprise partielle sur provision (art 7817) pour 11 599,95 €.

② Une provision pour créance douteuse a été effectuée par mandat n°616 du 10/12/15 (art 6817).
Elle fera donc l'objet d'un titre pour reprise partielle sur provision (art 7817) pour 2 159,23 €.

③ Une provision pour créance douteuse a été effectuée par mandat n°616 du 10/12/15 (art 6817).
Elle fera donc l'objet d'un titre pour reprise partielle sur provision (art 7817) pour 427,69 €.